

Délibération n°
2024.003

Séance du 25/01/2024
N° ordre : 03



Nombre de Conseillers

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Excusés : 8
- Votants : 23
dont 4 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

AFFAIRE BUDGETAIRE
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE L'ETAT DETR

Ecole numérique 2024

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 29/01/2024

Date de télétransmission
en préfecture : 29/01/2024

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq janvier deux mil vingt-quatre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 janvier 2024

PRESENTS : Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Marie-Paule TOURNADOUR, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Thierry DUPONT, Denis LOUBRIAT, Elisabeth DEJEAN, Carine PERRIER, Olivier BOUDY, Nathalie EL KEJJAOU, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

EXCUSES : André CHASTAN (pouvoir donné à Alain ISELIN), Sylvie POLOMACK (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Martine JUGIE), Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAUX.

SECRETARE : Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de la Directrice de l'Ecole Elémentaire Raymond Raoul Blusson au bourg sollicitant l'acquisition d'un écran interactif accompagné d'un ordinateur portable pour une classe de CE2 ;

Vu le devis de la société AEL BUREAUTIQUE qui s'élève à 5 288,50 € HT ;
Considérant que dans le cadre de l'opération « Écoles Numériques » organisée par l'Inspection Académique de la Corrèze, la commune peut bénéficier d'une aide auprès de l'État au titre de la DETR pour l'année 2024 ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- **EST FAVORABLE à l'acquisition d'un écran interactif et d'un ordinateur portable pour une classe de CE2 à l'école Elémentaire Raymond Raoul Blusson au bourg pour un montant estimatif H.T. de 5 288,50 €.**
- **DECIDE de faire acte de candidature pour l'acquisition de ce matériel.**
- **SOLLICITE un concours financier auprès de l'État à hauteur de 50 % de la dépense HT soit 2 644,25 €.**
- **ARRETE le plan de financement pour cette opération comme suit :**

Subvention ETAT (DETR)	2 644,25 €
Autofinancement	2 644,25 €

- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2024.**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce dossier et notamment l'acte de candidature.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 25 janvier 2024,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE